

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 555 décision n° 555 du 17 mai 1949

n° 555

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 mai 1949

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro  
31 mai 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Ali Hersi est engagé en qualité (le boy à l'Hôtel du Gouvernement, au salaire mensuel de trois mille francs (3.000 francs). L'intéressé aura droit, en outre, à l'indemnité de cherté de vie et aux indemnités pour charges de famille, le cas échéant, en application des textes en vigueur. La présente décision aura effet pour compter du 16 avril 1949.